

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-120

Poursuite du projet domiciliaire intégré du Village Saint-Louis sur des terrains vacants localisés sur la 32^e Avenue Arrondissement de Lachine

Le projet de règlement P-03-120 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2505 sur le plan d'urbanisme de l'ancienne ville de Lachine » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-120 vise d'abord à étendre l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité jusqu'à la 32^e Avenue en abrogeant l'aire d'affectation commerciale et ensuite à modifier la limite Sud de cette aire résidentielle agrandie.

La modification au plan d'urbanisme permettra de parachever le projet résidentiel Village Saint-Louis sur les derniers terrains vacants localisés à l'intersection de la 32^e Avenue et de la rue Provost. Cette phase prévoit notamment une nouvelle intersection sur la 32^e Avenue avec feux de circulation synchronisés avec ceux de l'intersection de la rue Provost, de même que des axes piétonniers et cyclables.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement de Lachine, 1800, boulevard Saint-Joseph
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le mardi 14 octobre 2003
19 h
Salle du conseil
Bureau d'arrondissement de Lachine
1800, boulevard Saint-Joseph

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Marie-Claire Dumas (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 28 septembre 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière